


Septembre 2011

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольствен ная и сельскохозяйств енная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

Comité du Programme

Cent huitième session

Rome, 10-14 octobre 2011

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA SUITE DONNÉE AUX
RECOMMANDATIONS PRÉCÉDENTES DU COMITÉ DU
PROGRAMME**

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse WWW.FAO.ORG

I. Planification du programme et établissement des priorités

Priorités relatives aux activités techniques de l'Organisation pour l'exercice 2012-2013

CL 141/10 Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent sixième session) et du Comité financier (cent trente-huitième session) (Rome, 23 mars 2011)	Plan à moyen terme 2010-13 (révisé) et Programme de travail et budget 2012-13	Mesures
<p>8. Concernant le montant de l'enveloppe budgétaire et les réaffectations de ressources, les participants à la Réunion conjointe:</p> <p>a) <u>sont convenus</u> de soumettre à l'examen du Conseil deux propositions sur le montant du budget 2012-2013, à savoir: pas de diminution des contributions ordinaires dans le PTB 2012-2013; ou une réduction des contributions, pour répondre à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies à faire davantage avec moins de moyens et compte tenu de la proposition de réduction de 3 pour cent du budget de l'ONU;</p> <p>b) <u>ont réaffirmé</u> l'objectif du PAI consistant à porter le budget alloué à l'Évaluation à 0,8 pour cent du montant net des crédits ouverts et <u>ont proposé</u> de fixer ce chiffre à 0,7 pour cent pour 2012-2013, soit environ 1 million d'USD de plus par rapport au budget proposé pour l'Évaluation dans le PTB 2012-13;</p> <p>c) <u>ont recommandé</u> d'augmenter le budget alloué à l'objectif stratégique K (équité hommes-femmes), sans que cela n'ait de répercussion sur le montant global du budget;</p> <p>d) <u>ont demandé</u> au Secrétariat de donner des informations complémentaires au Conseil afin d'expliquer les propositions de transfert de ressources entre objectifs stratégiques et fonctionnels ou à l'intérieur d'un même objectif, et d'analyser plus en profondeur les domaines mis en avant ou mis en retrait dans l'objectif fonctionnel X; et, en outre,</p> <p>e) <u>ont demandé</u> au Secrétariat de dresser, dès que possible au cours des débats sur le Programme de travail et budget, un tableau indiquant la référence pour chaque décision (par exemple, les contributions émanant des conférences régionales, des comités techniques, du Conseil et des équipes stratégiques), ainsi que les incidences sur les ouvertures de crédits nettes et les ressources extrabudgétaires.</p>		<p>Examiné par la cent quarante et unième session du Conseil et décidé par la Conférence</p> <p>Document C 2011/3 Note d'information n° 1</p>

CL 141/8 Rapport de la cent sixième session du Comité du Programme (Rome, 21-25 mars 2011)	Plan à moyen terme 2010-13 (révisé) et Programme de travail et budget 2012-13	Mesures
<p>7. Le Comité a examiné le Plan à moyen terme 2010-13 (<i>révisé</i>) et le Programme de travail et budget 2012-13. [...] le Comité:</p> <p>f) <u>a demandé</u> au Secrétariat de donner des informations complémentaires au Conseil afin d'expliquer les propositions de transfert de ressources entre objectifs stratégiques et fonctionnels ou à l'intérieur d'un même objectif, et d'analyser plus en profondeur les domaines mis en avant ou mis en retrait dans l'objectif fonctionnel X;</p> <p>g) <u>a demandé</u> au Secrétariat de dresser, dès que possible au cours des débats sur le Programme de travail et budget, un tableau indiquant la référence pour chaque décision (par exemple, les contributions émanant des conférences régionales, des comités techniques, du Conseil et des équipes stratégiques), ainsi que les incidences sur les ouvertures de crédits nettes et les ressources extrabudgétaires;</p> <p>h) <u>a demandé</u> que des précisions soient fournies au Conseil quant à la manière dont les économies ponctuelles exceptionnelles de 10,4 millions d'USD ont été ventilées dans le PTB 2012-13;</p> <p>i) <u>a recommandé</u> que les engagements financiers de la FAO à l'égard de conventions et d'organes créés en vertu de traités puissent être facilement distingués dans le PTB 2012-13 ajusté après la Conférence;</p> <p>j) <u>a demandé</u> que l'indicateur de résultats organisationnels B4.1 soit reformulé conformément à la recommandation du Comité de l'agriculture, et tel que présenté à l'annexe 1;</p> <p>k) <u>a demandé</u> que les domaines qui sont mis en avant, ou en retrait, au titre du résultat organisationnel C01 soient reformulés conformément aux recommandations du Comité des pêches, et tels que présentés à l'annexe 1;</p> <p>l) <u>a demandé</u> que des ressources soient réaffectées, sans répercussion sur le montant total du budget, pour renforcer les activités liées à l'équité hommes-femmes au titre de l'objectif stratégique K, notamment au titre du résultat organisationnel K02, conformément aux recommandations du rapport publié en 2010 sur l'évaluation de la parité hommes-femmes au sein de la FAO et aux conclusions de <i>La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11 – Le rôle des femmes dans l'agriculture</i>;</p> <p>m) a examiné le niveau de financement nécessaire aux activités d'évaluation concernant le résultat organisationnel X04 et <u>confirmé qu'il approuvait</u>, comme objectif de financement des activités d'évaluation pendant la mise en œuvre du PAI d'ici à 2013, 0,8 pour cent du montant total des ouvertures de crédits nettes. Le Comité a fait observer qu'il serait en mesure d'absorber la charge de travail supplémentaire;</p> <p>n) a noté que les questions transversales n'étaient pas traitées de manière égale dans tous les objectifs</p>		<p>Document C 2011/3 Note d'information n° 1</p> <p>Document CL 143/3 Ajustements apportés au Programme de travail 2012-13 Activité achevée</p> <p>Activité achevée</p> <p>Examiné par la cent quarante et unième session du Conseil et décidé par la Conférence</p>

<p>stratégiques: en effet, si des thèmes comme le changement climatique et les petits exploitants agricoles étaient présents dans la plupart des objectifs stratégiques, d'autres questions comme la nutrition, l'équité hommes-femmes et le renforcement des capacités apparaissaient moins fréquemment;</p> <p>o) était préoccupé par le financement de certaines activités essentielles de la FAO, notamment les activités normatives et la coordination de questions transversales, qui semblaient avoir été transférées des ouvertures de crédits nettes aux ressources extrabudgétaires, alors qu'elles devraient être protégées et couvertes par les premières citées;</p> <p>p) a estimé que les informations liées à l'objectif fonctionnel X n'étaient pas claires par rapport aux objectifs stratégiques et <u>attend avec intérêt</u> des détails supplémentaires sur le financement et sur les domaines mis en avant ou en retrait, pour cet objectif fonctionnel, sachant que la présentation devrait être la même que celle des objectifs stratégiques;</p> <p>q) a noté que le Bureau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale n'avait pas encore finalisé son programme de travail et budget et qu'il ne pouvait donc pas évaluer son incidence sur les programmes.</p>		<p>Document C 2011/3 Note d'information n° 2</p>
<p>CL 141/8 Rapport de la cent sixième session du Comité du Programme (Rome, 21-25 mars 2011)</p>	<p>Stratégie de l'Organisation en matière de renforcement des capacités</p>	<p>Mesures</p>
<p>9. Le Comité:</p> <p>a) <u>a demandé</u> qu'il soit tenu compte du renforcement des capacités dans le Programme de travail et budget;</p> <p>b) <u>a encouragé</u> les initiatives qui intégreraient le renforcement des capacités dans l'ensemble des plans de travail de l'Organisation, en soulignant le rôle des équipes stratégiques et des bureaux décentralisés, ainsi que le rôle stratégique de la Direction en matière de coordination et de suivi de cette question;</p> <p>c) a reconnu que, dans les pays, les travaux en matière de renforcement des capacités devaient être fonction des demandes et adaptés à la situation nationale, et <u>a recommandé</u> que le renforcement des capacités soit systématique dans les projets de terrain;</p>		<p>À aborder lors de la préparation du PTB 2014-15 Abordé lors de la planification des activités 2012-13</p> <p>Des directives et outils pour des interventions flexibles et basées sur la demande en matière de renforcement des capacités, y compris les révisions du Manuel du programme de terrain, ont été - et sont - élaborés à l'intention du personnel de la FAO.</p>

<p>d) <u>a réaffirmé</u> le caractère primordial du renforcement des capacités et <u>a demandé instamment</u> à tous les acteurs concernés au sein de la FAO et aux États Membres de s'engager à contribuer à ce renforcement et de promouvoir sa prise en compte dans la programmation, la planification et l'établissement des priorités, rappelant les principes clés de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra;</p> <p>e) <u>a demandé</u> à la FAO de lui fournir en 2012 des commentaires sur la pertinence, l'efficacité et la conformité des projets du PCT et du Fonds du PCT utilisé pour le développement des capacités, y compris les critères du PCT.</p>		<p>Une série toujours en cours de manifestations de sensibilisation visant à promouvoir un renforcement des capacités judiciaires est organisée par le personnel de la FAO à tous les niveaux au Siège et dans les bureaux décentralisés, et des programmes de formation sont également en cours d'élaboration.</p> <p>Document à préparer pour la session du Comité du Programme de mai 2012</p>
<p>CL 141/8 Rapport de la cent sixième session du Comité du Programme (Rome, 21-25 mars 2011)</p>		<p>Santé animale durable et maîtrise des risques pesant sur la santé publique liés aux animaux - à l'appui du programme d'action dans le cadre de l'initiative «Une seule santé» - Appliquer les enseignements tirés de l'expérience de la grippe aviaire hautement pathogène à la prévention et à la maîtrise des grandes maladies animales et des risques de santé publique qui y sont liés</p> <p>Mesures</p>
<p>11. Le Comité a demandé un complément d'information sur:</p> <p>a) la manière dont l'ordre de priorité et l'enchaînement des activités du Plan d'action seraient établis, sur la base du système à trois axes du budget intégré de la FAO;</p> <p>b) les autres possibilités de mobiliser des ressources, y compris en promouvant le domaine d'action prioritaire relatif aux menaces transfrontalières pesant sur la production, la santé et l'environnement (DAP-EMPRES);</p> <p>c) les liens entre le Plan d'action et le programme ordinaire en matière de santé animale (PMT/PTB).</p> <p>12. Le Comité a également demandé à la Direction de fournir à tous les États Membres, et ce dès que possible, des informations sur le DAP-EMPRES et les difficultés liées à son financement.</p>		<p>Document PC 108/3</p> <p>Portail Web de la FAO sur la mobilisation des ressources http://www.fao.org/tc/resource-mobilization/rmhomepage/fr/</p>

CL 141/4 Rapport de la cent cinquième session du Comité du Programme (8-9 février 2011)	Priorités relatives aux activités techniques de l'Organisation pour l'exercice 2012-2013	Mesures
<p>11. S'agissant de l'établissement d'un ensemble cohérent de priorités pour les prochains exercices biennaux, le Comité a rappelé qu'il avait déjà recommandé des mesures en faveur d'orientations sur les priorités plus structurées de la part des Conférences régionales et des comités techniques. Après examen du document sur les priorités pour 2012-2013, le Comité a <u>recommandé</u> au Secrétariat de s'efforcer, lors de la planification pour les prochains exercices biennaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de recenser les problèmes nouveaux afin d'éclairer l'examen et l'affinement du plan à moyen terme pour la période 2014-2017; b) de tenir compte, pour l'ensemble des objectifs stratégiques, de la coordination de questions transversales afin d'orienter l'établissement de priorités; c) de clarifier les rôles et la collaboration entre le Siège et les bureaux décentralisés pour la planification et l'exécution du programme de travail technique en tenant compte de la conception relative à la décentralisation; d) de mettre en lumière l'avantage comparatif de la FAO par rapport à d'autres organisations. 		<p>À aborder dans le cadre du processus de planification pour la période 2014-2017 débutant fin 2011</p>
CL 140/8 Rapport de la cent quatrième session du Comité du Programme (25-29 octobre 2010)	Priorités relatives aux activités techniques de l'Organisation pour l'exercice 2012-2013	Mesures
<p>12. Afin d'établir un ensemble cohérent de priorités pour le prochain exercice, le Comité <u>a recommandé</u> que le Secrétariat:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) améliore encore la documentation présentée aux conférences régionales et aux comités techniques, en y ajoutant une description des domaines auxquels il faut accorder une importance accrue ou moindre dans les activités techniques de l'Organisation aux échelles mondiale et régionale, afin de favoriser une orientation plus structurée des priorités et de leur relation avec les divers objectifs stratégiques et résultats de l'Organisation ainsi qu'une méthode plus uniforme de rédaction des rapports; b) veille à consulter les équipes stratégiques (régions et objectifs stratégiques) à l'heure de préparer les documents relatifs à l'établissement de priorités qui doivent être présentés aux conférences régionales et aux comités techniques. 		<p>À aborder dans le cadre du processus de planification pour la période 2014-2017 débutant fin 2011</p>

<ul style="list-style-type: none"> b) que les critères d'évaluation soient appliqués selon une méthode plus systématique et plus cohérente; c) que les figures présentant les progrès vers l'obtention des résultats de l'Organisation (sur la base des évaluations des résultats d'activité) soient davantage alignées sur la partie narrative correspondante; d) que certaines conclusions soient mises en avant dans la partie narrative du rapport au niveau des résultats de l'Organisation, tout en maintenant la longueur actuelle des textes; e) que les mesures de suivi concernant les vérifications intérieures des comptes et les rapports d'évaluation pertinents soient intégrées dans la présentation des prochains rapports de synthèse; f) que les progrès réalisés dans les domaines intersectoriels et interdisciplinaires soient inclus; g) que l'analyse et la description des facteurs de réussite, des enseignements à tirer de l'expérience et des mesures à prendre soit approfondie; h) que les résultats régionaux soient présentés par région et non par bureau régional; i) que la partie narrative sur les mesures de suivi soit développée, s'agissant en particulier de la manière dont l'examen à mi-parcours a influencé les propositions relatives au Programme de travail et budget suivant. 		
CL 140/9 Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent quatrième session) et du Comité financier (cent trente-cinquième session) (27 octobre 2010)	Système de planification, de suivi et d'établissement de rapports axé sur les résultats	Mesures
<p>8. Les participants à la réunion conjointe <u>ont recommandé</u> que le Secrétariat continue d'élaborer les modèles de rapport de <i>l'examen à mi-parcours</i> et de rapport sur l'exécution du programme, en se fondant sur le projet de présentation annoté figurant dans le document JM 2010.2/2 et en tenant compte des propositions concernant:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le niveau de détail qui doit être fourni dans le rapport de <i>l'examen à mi-parcours</i>, compte tenu notamment des meilleures pratiques en vigueur dans le système des Nations Unies pour ce qui est des informations financières; b) l'ajout d'informations sur les aspects régionaux et sous-régionaux; c) les séries chronologiques et le caractère comparable des informations contenues dans les rapports successifs; d) les informations sur les gains d'efficience; e) les possibilités d'incorporer les enseignements tirés des évaluations et les actions de suivi correspondantes, avec le concours du Bureau de l'évaluation. <p>9. Les participants à la Réunion conjointe ont par ailleurs <u>recommandé</u> que des informations supplémentaires soient fournies à l'ensemble des membres sur la transition vers un système à part entière de gestion axée sur les résultats, et notamment sur l'établissement des priorités et l'élaboration du budget.</p>		<p>À aborder lors de la préparation de l'examen à mi-parcours 2012</p> <p>En cours</p>

III. Évaluation

CL 143/5 Rapport de la cent septième session du Comité du Programme (16-17 mai 2011)	Évaluation des interventions de la FAO financées par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires	Mesures
<p>5. Le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) <u>a recommandé</u> au Secrétariat de renforcer encore ses partenariats et a souligné le principe consistant à donner de la visibilité dans les rapports de fin de projet aux partenaires participant à la mise en œuvre; b) <u>a recommandé</u> que l'on continue à s'efforcer de faire en sorte que les interventions d'urgence et les activités de développement à l'échelle des pays soient complémentaires; c) <u>a demandé</u> au Secrétariat de répondre aux préoccupations mentionnées dans l'évaluation, relatives au renforcement des capacités des bureaux de pays. <p>7. Le Comité <u>a demandé</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) au Bureau de l'évaluation de procéder à un examen exhaustif des recommandations formulées dans d'autres évaluations pertinentes afin qu'elles soient utilisées dans le rapport du Secrétariat consacré au suivi de l'Évaluation des capacités opérationnelles de la FAO dans les secours d'urgence¹; b) au Bureau de l'évaluation de préparer une analyse des recommandations pertinentes de l'Évaluation relative à l'aptitude des bureaux de pays à s'acquitter de leur mandat, à soumettre au Comité pour examen; c) au Secrétariat d'être plus précis en ce qui concerne la nature des besoins de financement supplémentaires pour la mise en œuvre des recommandations lorsqu'il en est fait mention dans la réponse de la Direction. 		<p>Un rapport de suivi de l'évaluation des capacités opérationnelles de la FAO dans les secours d'urgence sera présenté à la session de mai 2012 du Comité du Programme</p> <p>Sera présenté dans le rapport de suivi de l'évaluation de la programmation par pays à la session d'octobre 2012 du Comité du Programme</p> <p>En cours</p>

¹ PC 103/7 - FC 132/10

CL 143/5 Rapport de la cent septième session du Comité du Programme (16-17 mai 2011)	Efficacité de l'action de la FAO dans les pays: Synthèse des évaluations dans les grands pays en développement rapide (Inde et Brésil)	Mesures
<p>10. Le Comité a <u>recommandé</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) que les recommandations figurant dans les rapports de synthèse des évaluations par pays soient examinées en vue d'être utilisées par d'autres pays, le cas échéant; b) que l'expérience acquise grâce aux évaluations par pays soit utilisée pour enrichir la portée, la qualité et les modalités de la coopération Sud-Sud; c) que la mise en commun des connaissances au sein des pays et entre eux soit améliorée; d) que les recommandations formulées dans les rapports de synthèse des évaluations par pays et dans les réponses de la Direction soient plus précises; e) qu'une attention particulière soit portée à l'accès aux produits d'information et à leur utilisation dans toutes les langues officielles de la FAO et dans différents environnements culturels; f) que la question de la nature de ce type de rapport de synthèse des évaluations par pays soit abordée lors de l'examen du prochain plan de travail indicatif à évolution continue relatif à l'évaluation des stratégies et du programme. 		f) Document PC 108/4
Nomination du Directeur de l'évaluation		Mesures
<p>13. Le Comité a <u>recommandé</u> au Conseil que le paragraphe 43 de la Charte soit modifié comme suit:</p> <p>43. <i>Le Directeur de l'évaluation a un mandat de durée déterminée (quatre ans) pouvant être reconduit une seule fois. Si le Directeur de l'évaluation atteint l'âge de 62 ans pendant un mandat de durée déterminée de quatre ans, il est maintenu dans ses fonctions jusqu'à la fin de ce mandat, sans préjudice de l'article 301.9.5 du Statut du personnel. En pareil cas, le mandat ne peut être reconduit au-delà de cette période de quatre ans. Le Comité du Programme est consulté avant la reconduction de ce mandat. De même, le Directeur général consulte le Comité du Programme avant de mettre fin au mandat du Directeur de l'évaluation. Celui-ci ne peut pas être nommé à un autre poste au sein de la FAO, ni recruté en tant que consultant avant un délai d'un an suivant la fin de ses fonctions².</i></p>		À examiner lors de la cent quarante-troisième session du Conseil (nov-déc 2011)

² La partie soulignée est à ajouter.

CL 141/8 Rapport de la cent sixième session du Comité du Programme (Rome, 11-15 avril 2011)	Évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO pour le Proche-Orient	Mesures
<p>15. Le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) <u>a demandé instamment</u> que la Direction de la FAO donne suite, toutes affaires cessantes, aux recommandations pouvant être appliquées sans consultations supplémentaires; b) <u>a noté</u> le rôle clé joué par les Représentations de la FAO dans les activités de l'Organisation; c) <u>a souligné</u> l'importance d'une politique de recrutement appropriée, d'une politique de rotation efficace, d'une formation adéquate et d'un éventail de compétences approprié pour le personnel de la région, en particulier les Représentants de la FAO; d) <u>a approuvé</u> un fonds fiduciaire régional destiné à des activités liées au programme, mais a précisé que les activités de base devaient être financées par les ouvertures de crédits nettes; e) <u>a encouragé</u> un dialogue avec les parties prenantes nationales et d'autres institutions des Nations Unies sur la manière d'améliorer les résultats obtenus par la FAO au niveau des pays; f) <u>a recommandé</u> que les résultats de l'évaluation soient pris en compte dans la mise en œuvre du Programme de travail et budget et de la conception relative à la décentralisation de la FAO; g) <u>a recommandé</u> qu'une importance accrue soit accordée à l'établissement de rapports sur la suite donnée aux évaluations, y compris les observations du Bureau de l'évaluation sur les rapports de suivi soumis au Comité du Programme; h) <u>a noté</u> que le Plan d'action serait soumis à la Conférence régionale pour le Proche-Orient; i) <u>a recommandé</u> l'élaboration d'un document sur l'harmonisation entre la Conférence régionale pour le Proche-Orient et le Bureau régional pour le Proche-Orient, qui sera soumis à la prochaine Conférence régionale pour le Proche-Orient; j) <u>a encouragé</u> la FAO, sur la base des recommandations de cette évaluation, à engager un dialogue avec les parties prenantes nationales afin de renforcer la prise en main et la visibilité de la FAO, ainsi qu'avec les partenaires du système des Nations Unies. <p>16. Le Comité <u>a recommandé</u> que des évaluations similaires soient conduites dans d'autres régions. Ces évaluations devraient être menées dans le cadre d'une consultation.</p>		<p>Document PC 108/4</p>

CL 140/8 Rapport de la cent quatrième session du Comité du Programme (25-29 octobre 2010)	Évaluation stratégique de la programmation par pays de la FAO	Mesures
<p>16. Le Comité:</p> <p>a) <u>a demandé</u> à la Direction de la FAO de lui présenter, pour sa session d'octobre 2011, un document sur les <i>Directives pour la programmation par pays</i>. Il ne s'agirait pas d'un «précis» de programmation par pays, mais il devrait être axé sur les politiques et principes y afférents. Il a été <u>recommandé</u> que le processus proposé en octobre: i) soit conçu de façon à être souple; ii) soit approuvé de façon définitive par les organes directeurs; iii) définisse clairement les liens avec le processus du PNUAD;</p> <p>b) <u>a demandé</u> que des éclaircissements soient donnés sur la façon dont l'enveloppe financière apparaîtrait dans le cadre de programmation par pays et que les étapes suivantes soient définies lors de l'insertion des activités d'urgence dans le cadre de programmation par pays;</p> <p>c) <u>a recommandé</u> que les organes directeurs compétents suivent le calendrier des conférences régionales et reviennent sur cette question par la suite, lorsqu'une certaine expérience concernant le nouveau calendrier des sessions des organes directeurs aurait été acquise;</p> <p>d) <u>a recommandé</u> que les liens entre le projet du PAI relatif à la décentralisation, et en particulier les rôles et le fonctionnement des bureaux régionaux, sous-régionaux et de pays, soient soigneusement pris en compte lors de la préparation des <i>Directives pour la programmation par pays</i>;</p> <p>e) <u>a recommandé</u> que l'intégration du Programme de coopération technique (PCT) dans le cadre général de programmation par pays s'effectue progressivement et que les conférences régionales saisissent à cet égard l'occasion d'examiner cette question et d'émettre des recommandations en 2012.</p>		<p>Document PC 108/2</p> <p>À réexaminer après les conférences régionales en 2012</p>

CL 140/8 Rapport de la cent quatrième session du Comité du Programme (25-29 octobre 2010)	Évaluation des activités de la FAO en matière de renforcement des capacités en Afrique	Suivi à la session d'octobre 2012 du Comité du Programme
	Deuxième évaluation en temps réel des activités de la FAO sur la grippe aviaire hautement pathogène	Suivi à la session d'octobre 2012 du Comité du Programme
CL 139/4 Rapport de la cent troisième session du Comité du Programme (17-21 mai 2010)	Évaluation des capacités opérationnelles de la FAO (situations d'urgence)	Suivi à la session de mai 2012 du Comité du Programme
	Évaluation thématique conjointe de l'appui de la FAO et du PAM aux systèmes d'information relatifs à la sécurité alimentaire	
31.	Le Comité a <u>approuvé</u> le principe de travail en commun permanent entre la FAO et le PAM sur l'information en matière de sécurité alimentaire. Le Comité a apprécié le fait que la Direction soit convenue de mettre au point une stratégie institutionnelle pour l'établissement de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire, ainsi qu'une stratégie conjointe avec le PAM. Il a <u>souligné</u> l'importance de disposer de systèmes appropriés pour évaluer la situation de la sécurité alimentaire, non seulement dans les situations d'urgence mais aussi dans le contexte du développement.	Document à présenter à la session de novembre 2011 du Comité du Programme
	Évaluation du rôle et des activités de la FAO liés à l'eau	Suivi à la session de mai 2012 du Comité du Programme

IV. Mise en œuvre du PAI et intégration dans le PTB

Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent sixième session) et du Comité financier (cent trente-huitième session) (Rome, 23 mars 2011)	Conception relative à la structure et au fonctionnement des bureaux décentralisés	Mesures
	Les participants à la Réunion conjointe ont: <ul style="list-style-type: none"> a) réaffirmé l'importance de la décentralisation pour les activités de l'Organisation et la nécessité pour le Siège et les bureaux décentralisés de fonctionner comme une seule et même organisation, de la manière la plus efficace et efficiente qui soit; b) souligné qu'il fallait rationaliser les opérations à tous les échelons, y compris concernant les effectifs, si nécessaire, conformément au PAI; c) souligné la nécessité constante de mesures visant à renforcer les compétences et les performances dans les 	Document JM 2011.2/3

	<p>bureaux décentralisés conformément aux priorités et aux besoins;</p> <p>d) mis en avant la nécessité de disposer de ressources appropriées et suffisantes, qui leur permettraient de procéder à la délégation de pouvoirs au profit des bureaux décentralisés dans le cadre du PAI, et ont préconisé que le réseau des bureaux décentralisés soit l'objet d'un suivi attentif et continu;</p> <p>e) pris note des progrès accomplis en matière de critères d'évaluation, et se sont félicités que des consultations aient été engagées avec d'autres institutions des Nations Unies;</p> <p>f) salué les mesures prises en vue d'un recrutement plus professionnel des responsables de bureaux décentralisés, et souligné qu'il fallait de toute urgence adopter et appliquer la politique de rotation et de mobilité, les profils de compétences et les procédures de recrutement prévus dans le PAI;</p> <p>g) souligné l'importance de la Circulaire révisée sur les responsabilités du Siège et des bureaux décentralisés et les relations entre eux, qui était en cours d'élaboration.</p>		
CL 141/10 Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent sixième session) et du Comité financier (cent trente-huitième session) (Rome, 23 mars 2011)		Stratégie de mobilisation et de gestion des ressources	Mesures
11.	Les participants ont indiqué qu'ils <u>attendaient avec intérêt</u> d'examiner la version finale de la Stratégie de mobilisation et de gestion des ressources lors la prochaine réunion conjointe;		JM 2011.2/4
12.	Les participants <u>ont demandé</u> au Secrétariat de publier sur sa page web des informations concernant les contributions volontaires.		Activité achevée
CL 141/10 Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent sixième session) et du Comité financier (cent trente-huitième session) (Rome, 23 mars 2011)		Stratégie de la FAO en matière de partenariat avec le secteur privé	Mesures
14.	Les participants à la Réunion conjointe <u>ont demandé</u> que soit réexaminée la version finale de la stratégie de la FAO en matière de partenariat avec le secteur privé à sa session suivante.		JM 2011.2/5
CL 141/10 Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent sixième session) et du Comité financier (cent trente-huitième session) (Rome, 23 mars 2011)		Progrès accomplis dans la mise en œuvre du PCT	Mesures
15.	Les comités ont pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités au titre du PCT et <u>recommandé</u> qu'il soit donné suite à la proposition d'allouer 0,4 pour cent des crédits ouverts pour le PCT afin de faciliter l'établissement de rapports par les bureaux décentralisés sur les résultats obtenus dans l'exécution des projets menés dans le cadre du PCT une fois ceux-ci achevés. Les participants à la Réunion conjointe ont souligné qu'il fallait que les projets menés au titre du PCT soient stratégiques, qu'ils aient un effet catalyseur et qu'il y ait un meilleur équilibre hommes-femmes, et que les crédits alloués au PCT soient utilisés dans de brefs délais.		JM 2011.2/6

CL 141/8 Rapport de la cent sixième session du Comité du Programme (11-15 avril 2011)	Accès au PCT sous la forme de dons - critères d'admissibilité	Mesures
23. Le Comité a reconnu qu'aucun consensus n'avait été dégagé sur l'une ou l'autre des options proposées pour résoudre les difficultés d'interprétation des critères d'admissibilité au bénéfice de l'assistance du PCT. La région Amérique latine et Caraïbes et la région Afrique ont indiqué qu'elles étaient favorables à l'option 1, tandis que les autres régions préféraient l'option 2. Le Comité a <u>encouragé</u> les groupes régionaux à poursuivre leurs débats sur la question sous la conduite du Président indépendant du Conseil, et a <u>décidé</u> de la réexaminer à sa session d'octobre 2011.		Document PC 108/9
CL 141/8 Rapport de la cent sixième session du Comité du Programme (11-15 avril 2011)	Examen préliminaire des organes statutaires, en particulier des organismes établis en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif et de leurs relations avec la FAO	Mesures
27. Le Comité du Programme a noté que, après examen de la question par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et le Conseil, le Secrétariat entamerait un processus de consultation avec les membres des organes relevant de l'Article XIV sur des questions pertinentes concernant leur relation avec l'Organisation, y compris des ajustements éventuels à des procédures existantes. Le Comité a noté également que ce processus de consultation, qui a déjà été lancé auprès de certains organes relevant de l'Article XIV, serait conduit sur la base de l'examen effectué par le CQCJ et complété, le cas échéant, par un questionnaire mettant en exergue les questions énoncées dans le document PC 104/9. Le Comité a <u>recommandé</u> que le processus de consultation s'achève et a dit <u>attendre avec intérêt</u> le rapport qui doit lui être communiqué à ce sujet.		Documents PC 108/8 et PC 108/10

V. Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité du Programme

CL 141/4 Rapport de la cent cinquième session du Comité du Programme (8-9 février 2011)	Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel du Comité	Mesures
15. Le Comité a examiné et approuvé son rapport d'étape sur le programme de travail pluriannuel allant de décembre 2009 à mai 2011.		Activité achevée